

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA MER

#### Arrêté 19 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 9 janvier 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours d'accès au corps des officiers de port adjoints

NOR : MERK2101231A

La ministre de la mer et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2013-1146 du 12 décembre 2013 portant statut particulier du corps officiers de port adjoints ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours d'accès au corps des officiers de port adjoint,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les dispositions de l'arrêté du 9 janvier 2014 susvisé sont modifiées dans les conditions fixées par le présent arrêté.

**Art. 2.** – L'épreuve n° 3, facultative, de langue étrangère consistant en une conversation en langue courante (allemand, italien, espagnol, arabe, russe et portugais) fixée à l'article 5 est supprimée.

**Art. 3.** – L'annexe I est remplacée par les dispositions suivantes :

#### « ANNEXE I

##### « PROGRAMME DES MATIÈRES DU CONCOURS

« Programme de l'épreuve écrite n° 1 d'admissibilité : analyses de cas.

##### « PREMIÈRE PARTIE : LE NAVIRE

« I. – Connaissances générales :

- divers types de navires utilisés pour le commerce, l'entretien et l'exploitation des ports, et systèmes de construction des navires ;
- définition de leurs caractéristiques principales ;
- connaissance des termes maritimes et unités de mesures utilisés ; notions d'architecture navale (nom des principales pièces d'un navire) ;
- gestion et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires. »

« II. – Manœuvre du navire :

Dynamique du navire :

- la navigation et manœuvre du navire dans les chenaux d'accès et dans les ports. Forces agissant sur le navire en route ou à quai, effet des fonds et berges, croisement et dépassement. Évolutions des grands navires en eau peu profonde ou eaux restreintes. Utilisation des remorqueurs, des points fixes, des ancres et chaînes ;
- les manœuvres courantes d'accostage et d'appareillage, utilisation des aides à l'accostage ;

- différents types d'amarrage des navires. Efforts d'amarrage et disposition d'amarrage. Surveillance et intervention. Aide à l'amarrage (lamanage, vedette, treuils). Equipements à bord. Plan et charge de sécurité des amarres. Dispositions à prendre par mauvais temps ;
- connaissance des systèmes d'aide à la navigation dans les ports et utilisation des équipements de navires. »

« III. – Théorie du navire et calculs de chargement :

- lignes de charge et marques de franc-bord ;
- effort au chargement et déchargement, déformations ;
- condition d'équilibre du flotteur ;
- stabilité dynamique. Réserve de stabilité ;
- transports ou additions de poids. Carènes liquides et poids suspendus. Chargements semi-liquides. Embarquement d'eau lors d'un sinistre. Embarquement de colis lourds. Utilisation des ballasts ;
- échouement/échouage : réaction de fond, stabilité (point de contact, poussée), manœuvre de déséchouement ; »

« IV. – Sécurité du navire :

- principes généraux de construction d'un navire en vue de la sécurité à bord ;
- contrôle et surveillance des navires. Rôle des centres de sécurité des navires et sociétés de classification ;
- les règles relatives à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution (SOLAS) ;
- convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL) ;
- équipements de sécurité à exiger à bord des navires suivant leur affectation et suivant leur type ;
- organisation de la sécurité à bord des navires en exploitation, désarmés, en réparation ;
- mesures de sécurité lors des manutentions de céréales ou matières pondéreuses en vrac ;
- mesures de sécurité particulières prises lors du transport et de la manutention de matières dangereuses à bord ;
- mesures de prévention des risques à bord des navires spécialisés (vrac liquide et solide) ;
- lutte contre les voies d'eau. Prévention. Mesures à prendre en cas de pollution. Assèchement. Epuisement. Aveuglement ;
- lutte contre l'incendie. Causes possibles d'incendie et d'explosion. Prévention et détection. Matériel et moyens de secours et d'extinction ;
- rôle du capitaine ou de l'officier de garde lors d'un sinistre à bord d'un navire de commerce. Organisation contre le feu à bord ;
- mesures à prendre en prévision de mauvais temps, au mouillage, à quai, avant l'appareillage, en cas de pollution ;
- moyens de sauvetage à bord des navires ;
- le règlement international pour prévenir les abordages en mer (COLREG) ; »

« DEUXIÈME PARTIE : LE PORT

« I. – Océanographie, météorologie et navigation (notions générales) :

notions d'océanographie générale et de météorologie nautique ;

- accès des ports, chenaux et canaux ou rivières maritimes, rades ;
- bathymétrie, dragages et sondages, effectués par divers types d'engins ;
- signalisation des accès et plans d'eau des ports ;
- aides à la navigation, radar, système de localisation radioélectrique, AIS, indicateurs de vitesses d'approche, signaux de port. »

« II. – Ouvrages des ports :

- rôle et description générale des digues, quais et appontements, ponts mobiles et écluses (télécommande, automatisation, fonction, réglementation et consignes d'exploitation), équipements de construction et de réparation navale ;
- l'amarrage et l'accostage des navires (équipements et efforts) ;
- les précautions à prendre pour assurer la sécurité du quai (les charges admissibles sur les quais et terre-pleins dues à l'exploitation portuaire). »

« III. – Outillage des ports et manutention portuaire :

- les fonctions remplies par les grandes catégories d'engins de manutention ;
- l'organisation et les modes d'exploitation des terminaux ;
- hangars, magasins, entrepôts spécialisés, silos, parcs de stockage ;
- l'organisation de la manutention portuaire, les règles applicables aux ouvriers dockers. »

« IV. – Sécurité et environnement dans les ports :

- les STM, notamment leur environnement (organisation et attributions des services portuaires, de la préfecture maritime et des affaires maritimes) ;

- rôle et responsabilité des autorités participant à la prévention et la lutte contre les sinistres dans les ports ;
- prévention générale des sinistres dans les ports, cas particuliers des marchandises dangereuses et des postes spécialisés pour ces produits ;
- causes principales et risques d'incendie dans les ports ;
- risques encourus par les navires, les marchandises et les outillages et ouvrages ;
- équipements et moyens de lutte contre les sinistres disponibles dans les ports ;
- les consignes d'alerte et d'intervention, l'information des navires et usagers en cas de danger ou mauvais temps ;
- précautions à prendre en cas de pollution par un produit dangereux ;
- lutte contre les pollutions, barrages, récupérateurs, produits d'élimination, conventions et règlements ;
- application des conventions MARPOL ;
- le transport et la manutention des matières dangereuses, généralités sur les différentes réglementations applicables à bord des navires et dans les ports, classification des matières dangereuses ;
- prescriptions générales concernant le transport et la manutention des diverses sorties de matières dangereuses dans les ports maritimes et des navires transportant ou ayant transporté des matières dangereuses ;
- l'accueil des navires en difficulté ; »

« V. – Sûreté portuaire :

- textes français, européens et internationaux ;
- rôles de l'Etat, de l'autorité portuaire, de l'exploitant, agent de sûreté portuaire, agent de sûreté de l'installation portuaire ;
- connaissance des différentes zones (installation portuaire, zone d'accès restreint ZAR, ZPS, LPS) et les différents documents (PSP, PSIP, DOS...) ;
- sûreté du navire (ISPS et autres textes européens) : processus d'approbation des plans de sûreté, organisation en matière de sûreté d'une compagnie maritime et du navire, certificat navires liés à la sûreté.
- procédures applicables et analyse de documents transmis par les navires à la capitainerie préalablement à l'arrivée dans un port français ;
- sanctions applicables en matière de non-respect des obligations réglementaires liées à la sûreté ; »

« TROISIEME PARTIE : DROIT

« I. – Notions générales de droit administratif :

- l'organisation administrative française (Etat et collectivités territoriales) ;
- la justice administrative ;
- la police administrative ;
- le domaine public maritime ;
- les contraventions de grande voirie ;

« II. – Notions générales de droit privé :

- Organisation juridictionnelle de l'ordre judiciaire ;
- Responsabilité civile ;
- Classification des infractions pénales »

« III. – Notions de droit maritime :

Droit de la mer :

- les définitions des eaux intérieures, des rades et baies, de la zone contiguë, des eaux territoriales et de la zone économique ;

Statut des navires et autres bâtiments de mer :

- l'individualisation du navire ;
- responsabilité des propriétaires et fonds de limitation ;
- saisie des navires.

Le capitaine :

- caractères juridiques de sa fonction comme mandataire commercial de l'armateur et comme agent public ;

Exploitation du navire :

- différents types d'affrètement ;

Les événements de mer :

- abordage, échouage, échouement ;
- assistance aux personnes ou aux biens ;

Différents types d'assurance maritime

Les épaves maritimes, les navires et engins abandonnés.

Rôle des agents maritimes, consignataires et transitaires. »

« IV. – Notions de droit portuaire :

- organisation des ports maritimes français ;
- police portuaire : champ d'application, organisation et règles de police (code des transports, titre « III du livre III de la 5<sup>e</sup> partie). »
- délimitation des ports ;
- différents droits de port ;
- police portuaire (organisation, missions, agents, capitainerie...) ;
- police des matières dangereuses : généralités sur les différentes réglementations applicables à bord des navires et dans les ports, classification des matières dangereuses »

« V. – L'environnement économique des ports :

- classement des ports français en fonction de l'importance et de la nature de leur activité ; positionnement des ports français en Europe ; ».

**Art. 4.** – Le directeur des ressources humaines du ministère de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 janvier 2021.

*La ministre de la mer,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur RM/DRH/SG,*  
J.-E. BEYSSIER

*La ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau du recrutement  
et des politiques d'égalité et de diversité,*  
N. ROBLAIN